

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Quinzième session de la Conférence des Parties
Doha (Qatar), 13 – 25 mars 2010

Comité I

Gestion du commerce et de la conservation de serpents

PROJET DE DECISIONS DE LA CONFERENCE DES PARTIES

Le présent document a été préparé par le Secrétariat sur la base du document CoP15 Doc. 48, approuvé tel qu'amendé par le Comité I à sa quatrième séance.

Gestion du commerce et de la conservation de serpents

A l'adresse du Secrétariat

- 15.XX Le Secrétariat, sous réserve de fonds disponibles, convoque un atelier technique chargé d'examiner les priorités en matière de conservation et de gestion des serpents, et les besoins de lutte contre la fraude dans le commerce de serpents en Asie, en mettant l'accent sur les marchés et le commerce en Asie de l'Est, du Sud et du Sud-Est.
- a) Le Secrétariat invite des membres du Comité pour les animaux et du Comité permanent, des représentants des Etats des aires de répartition, des pays d'exportation et des pays de consommation, ainsi que les organisations intergouvernementales et non gouvernementales pertinentes, à participer à cet atelier, qui se tiendra dans les 12 mois suivant la fin de la 15^e session de la Conférence des Parties.
 - b) Le Secrétariat charge par contrat les experts techniques appropriés de préparer pour l'atelier des documents sur la biologie, la conservation, la gestion du commerce des serpents d'Asie et sur la lutte contre la fraude, et invite les participants à l'atelier à soumettre des documents sur ces questions.
 - c) Le Secrétariat communique au Comité pour les animaux et au Comité permanent les conclusions et les recommandations de cet atelier.

A l'adresse du Comité pour les animaux

- 15.XX Le Comité pour les animaux examine les résultats de cet atelier et soumet ses recommandations au Comité permanent.

A l'adresse du Comité permanent

- 15.XX Le Comité permanent examine les recommandations du Comité pour les animaux et fait ses propres recommandations à la 16^e session de la Conférence des Parties.

A l'adresse des Parties, des organisations non gouvernementales, des commerçants et des donateurs

- 15.XX Les Parties et les non-Parties, les organisations intergouvernementales, les organisations non gouvernementales, les commerçants et les donateurs sont encouragés à fournir des fonds au Secrétariat pour cet atelier technique.